

**ASSOCIATION
DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ**

Auditorium
41, quai d'Orsay
75007 Paris

ACCÈS

Méto : Lignes 8 et 13 – station : Invalides
Ligne 12 - station : Assemblée nationale
Bus : Lignes 28 et 63 - arrêt : Pont des Invalides
RER : Ligne C - station : Invalides

INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles)

dvuh@amf.asso.fr
Téléphone : 01 40 18 14 30



LES RENCONTRES TECHNIQUES DE L'AMF

INVITATION - PROGRAMME

La réforme du stationnement payant

Mardi 9 février 2016

10h00 - 17h00
auditorium de l'AMF

En partenariat avec la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement, le Groupement des autorités responsables de transport, France urbaine et l'Assemblée des communautés de France



Avec la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le régime juridique du stationnement payant sur voirie a été largement modifié, supprimant l'amende pénale pour défaut de paiement ou paiement partiel. Cette évolution, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, implique notamment pour les communes la révision des conditions d'institution du stationnement payant sur voirie, en lien avec la politique de mobilité de la commune ou de l'intercommunalité.

Cette rencontre, co-organisée avec la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS) et plusieurs associations nationales d'élus, a pour objectif de faire le point sur la mise en place de la réforme, les problématiques et avantages qu'elle présente.

Sous la présidence de **Jean-Luc RIGAUT**, co-président du groupe de travail Transports, mobilités, voiries de l'AMF, maire d'Annecy, président de la CA d'Annecy, vice-président de l'AdCF délégué aux mobilités urbaines, les débats auront lieu en présence de **Stéphane ROUVÉ**, préfet, délégué de la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement, et de **Louis NÈGRE**, président du GART, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer.

10h00 Ouverture par **François BAROIN**, président de l'AMF

10h15-12h30 **AMBITIONS ET ENJEUX DE LA RÉFORME DU STATIONNEMENT**

10h15-11h00 **La présentation de la réforme**

Attendue depuis de nombreuses années, la réforme du stationnement payant est désormais inscrite dans la loi. Quel a été son parcours législatif ? Quels étaient les objectifs de la réforme ? Quels en furent les promoteurs ?

Intervenants : **Stéphane ROUVÉ**, préfet délégué de la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement, **Louis NÈGRE**, président du GART, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer.

11h15-12h15 **Les avantages et atouts de la réforme**

Quels sont les atouts, mais aussi les contraintes possibles de la réforme pour les collectivités ? Quels sont les enjeux de la décentralisation, comment bien appréhender les conséquences en termes juridiques, financiers et organisationnels ? La réforme dépénalise le stationnement payant, comment cela va-t-il être perçu tant par les citoyens que par les élus ?

Intervenants : **Jean-Luc RIGAUT**, co-président du groupe de travail Transports, mobilités, voiries de l'AMF, maire d'Annecy, président de la CA d'Annecy, **Guy LE BRAS**, directeur général du GART.

DÉJEUNER LIBRE

14h00-16h30 **COMMENT PRÉPARER LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME POUR LE 1^{er} JANVIER 2018 ?**

Les préalables juridiques et techniques de cette réforme à la fois du côté de l'État et du côté des collectivités locales.

14h00-15h15 **Une nouvelle stratégie politique de mobilité et de stationnement pour les collectivités territoriales**

Comment et sur quels outils s'appuyer pour définir ou revoir la politique de stationnement payant sur sa commune ? Quel est le lien entre les communes et les EPCI quand la compétence transports est transférée ? Quels sont les enjeux financiers ? Comment calculer le barème tarifaire, mais aussi le FPS ?

Intervenants : **Jean-Jacques BERNARD**, président de la commission stationnement du GART et **Olivier ASSELIN**, chargé de mission politique du stationnement de Métropole européenne de Lille.

15h15-16h30 **Les modalités pratiques de mise en œuvre de la réforme**

Cette réforme nécessite une réorganisation des services et incite à s'interroger sur une éventuelle délégation à des prestataires. Comment gérer le contrôle, les pré-contentieux et leur lien avec la nouvelle juridiction ? Quels seront les contentieux possibles ? Enfin, sur les modalités techniques (dématérialisation, horodateurs, etc.), comment mettre en œuvre la réforme avec les partenaires extérieurs ?

Intervenants : **Frédéric MASSING**, directeur adjoint du Pôle mobilité et espaces publics de la ville de Metz, **Stéphane ROUVÉ**, préfet délégué de la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement, **Thierry BRUSSEAU**, représentant de la Fédération nationale des métiers du stationnement.

16h30 **CONCLUSION** par **Stéphane ROUVÉ**, préfet délégué de la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement et **Jean-Luc RIGAUT**, co-président du groupe de travail Transports, mobilité, voiries de l'AMF, maire d'Annecy, président de la CA d'Annecy, vice-président de l'AdCF.